

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Monsieur, Madame
Né(e) le .../.../..... à
souscripteur du contrat d'assurance vie de droit français auprès de la Compagnie d'assurance
PREPAR-VIE, ouvert ce jour ou référencé n°

déclare que mon lieu de résidence habituel se situe en France et que la durée de mon expatriation est temporaire.

Je reconnais que mon contrat est régi par la loi française et que sa validité et son exécution seront soumises à l'application de la loi française.

J'ai bien noté que lorsque le souscripteur a la qualité de résident fiscal français, les principales caractéristiques de la fiscalité française actuellement en vigueur sont les suivantes :

- Imposition des produits en cas de rachat selon l'article 125-0 A du CGI.
- Application des prélèvements de CSG, CRDS et contributions sociales (art 1600-O D du CGI)
- En cas de décès, application des articles 757B du CGI et/ou application de la taxation forfaitaire prévue à l'article 990-I du CGI.

Pour le souscripteur non-résident fiscal français et sous réserve des dispositions contenues dans les conventions liant le pays de résidence du souscripteur à l'état français au dénouement du contrat, le régime applicable est celui du prélèvement libératoire prévu à l'article 125-0 A du CGI.

Je reconnais avoir été informé que la fiscalité applicable aux éventuels rachats sur mon contrat d'assurance-vie ainsi qu'en cas de décès de l'assuré, selon mon pays de résidence fiscale au moment du rachat ou du décès pourra être différente et parfois moins favorable que la fiscalité française et que je dois donc d'apprécier, si l'opération d'assurance envisagée est adaptée ou pas à ma situation personnelle.

Compte tenu de ces éléments portés à ma connaissance, j'accepte d'assumer l'entière responsabilité des conséquences d'ordre juridique, fiscal et financier liées à cette souscription et m'engage à ne pas mettre en cause, à quel que titre que ce soit, la responsabilité de PREPAR-VIE.

atteste sur l'honneur, après avoir pris connaissance des dispositions de l'article 4 B du CGI, reproduit ci-après, qu'à la date de signature de la présente attestation

Article 4 B

1. Sont considérées comme ayant leur domicile fiscal en France au sens de l'article 4 A :
 - a. Les personnes qui ont en France leur foyer ou le lieu de leur séjour principal ;
 - b. Celles qui exercent en France une activité professionnelle, salariée ou non, à moins qu'elles ne justifient que cette activité y est exercée à titre accessoire ;
 - c. Celles qui ont en France le centre de leurs intérêts économiques.
2. Sont également considérés comme ayant leur domicile fiscal en France les agents de l'Etat qui exercent leurs fonctions ou sont chargés de mission dans un pays étranger et qui ne sont pas soumis dans ce pays à un impôt personnel sur l'ensemble de leurs revenus.

(1) Je remplis au moins l'un des trois critères fixés au 1 de l'article 4 B du CGI et que je suis résident fiscal français.

Je ne remplis aucun des 3 critères fixés au 1 de l'article 4 B du CGI et que je suis résident fiscal du pays

..... (nom du pays).

A cet effet, je joins le formulaire « attestation de résidence » 5000-FR dûment visé par l'administration fiscale de mon pays de résidence.

Je reconnais avoir été informé qu'une copie de la présente attestation pourra être communiquée à l'Administration fiscale, et que toute déclaration incomplète ou erronée de ma part serait susceptible de me rendre redevable des prélèvements sociaux et/ou du (des) prélèvement(s) prévu(s) en application de l'article 990 I du code Général des impôts, sans préjudice de l'exigibilité éventuelle de pénalités et/ou intérêts de retard à raison des prélèvements élundés.

Je m'engage par avance à informer l'assureur de tout changement de domicile fiscal et notamment de mon retour en France.

Fait en double exemplaires à le/...../.....

Signature(s) du ou des preneurs d'assurance (en cas de souscription conjointe)